

Carnet de Service et de Garantie

FORD ASSISTANCE DÉPANNAGE 0800 11 130



Feel the difference

Les informations de cette publication étaient exactes au moment de la mise sous presse. Dans le cadre de notre développement continu, nous nous réservons le droit de modifier les spécifications, la conception ou les équipements à tout moment, et ce sans préavis ni obligation. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, transmise, stockée dans un système d'extraction ni traduite dans une langue quelconque, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, sans notre accord écrit. Sauf erreurs et omissions.

© Ford Motor Company 2011

Tous droits réservés.

Numéro de pièce : CG2137BELfr 11/2011 20111124151702

Sommaire

Introduction

A propos de ce manuel.....	3
Périodes de garantie.....	3
Pays concernés.....	5
Pour contacter Ford.....	5

Conditions générales de la garantie

Garantie de base.....	6
Garantie des surfaces peintes.....	6
Garantie Perforation.....	6
Garantie des pièces réparées ou remplacées.....	6
Pièces d'usure.....	7
Responsabilité du propriétaire.....	7
Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie.....	8
Couverture de la garantie à l'étranger.....	10
Garanties et réglementation sur la protection des consommateurs.....	10

Ford Assistance

Ford Assistance.....	11
Assistance routière 24 heures.....	11
Ford Assistance au domicile.....	11
Ford Assistance déplacement à l'étranger.....	12
Restrictions Ford Assistance.....	13
Définitions et exclusions.....	14

Ford Protect

Ford Protect.....	16
-------------------	----

Votre Réparateur Agréé

Votre Réparateur Agréé.....	17
Utilisation des pièces de rechange.....	17
Pour contacter votre Réparateur Agréé.....	18
A l'arrivée chez votre Réparateur Agréé.....	18

Boîte de dépôt des clés.....	18
Récupération de votre véhicule.....	18
En cas d'accident.....	18
Assistance à la clientèle.....	19
Remise des Véhicules Hors d'Usage.....	19

Certificat de garantie

Certificat de garantie.....	20
-----------------------------	----

Entretien de votre véhicule

Entretien de votre véhicule.....	21
Périodicité d'entretien.....	21
Périodicité des contrôles de carrosserie et de peinture.....	23

Préparation à la route et documents d'entretien

Préparation à la route et documents d'entretien.....	24
---	----

Entretiens supplémentaires

Entretiens supplémentaires.....	28
---------------------------------	----

Dossiers divers

Relevé des campagnes techniques.....	32
Dossier du contrôle technique.....	32

A propos de votre véhicule

A propos de votre véhicule.....	33
---------------------------------	----

Introduction

A PROPOS DE CE MANUEL

Merci d'avoir choisi Ford. Ce carnet fournit des informations sur la garantie applicable à votre véhicule. Il comprend également le bilan des opérations d'entretien, de carrosserie et de peinture, les réparations importantes, les éléments additionnels d'entretien programmé et les comptes-rendus des contrôles effectués. Un carnet d'entretien rempli augmente la valeur du véhicule à la revente, en particulier lorsqu'il est accompagné des factures et feuilles de contrôle qui servent de compte-rendu pour le travail effectué et les pièces utilisées. Veuillez conserver ce carnet dans votre véhicule et le présenter à chaque fois que vous amenez votre véhicule en entretien ou en réparation, ou pour commander des pièces et accessoires.

Note: Dans ce livret, le terme " Concessionnaire Ford " inclut les Revendeurs agréés Ford, les Réparateurs Premium et agréés Ford, les Centres de réparation agréés après accident et les fournisseurs de pièces agréés.

Note: Veuillez à transmettre ce carnet lors de la vente du véhicule. Le Guide d'Utilisation fait partie intégrante du véhicule.

PÉRIODES DE GARANTIE

Garantie de base

Véhicule	Années	Distance (km)
Ka, Fiesta, Fiesta Van, Fusion, Focus, C-MAX, Kuga, Mondeo, S-MAX, Galaxy, Transit Connect, Tourneo Connect, Transit et Ranger	2	Illimitée

Ford Protect

Véhicule	Années	Distance (km)
Ranger	1	100000

La Ford Protect-Garantie en option fournit la garantie de la 3ème année (jusqu'à 100 000 km).

Introduction

Garantie des surfaces peintes

Véhicule	Années	Distance (km)
Ka, Fiesta, Fiesta Van, Fusion, Focus, C-MAX, Kuga, Mondeo, S-MAX, Galaxy, Transit Connect, Tourneo Connect, Transit et Ranger	2	Illimitée

Garantie Perforation

Véhicule	Années	Distance (km)
Ka	8	Illimitée
Fiesta, Fiesta Van, Fusion, Focus, C-MAX, Kuga, Mondeo, S-MAX et Galaxy	12	Illimitée
Transit Connect et Tourneo Connect	10	Illimitée
Transit - Véhicules produits jusqu'à: 28-02-2012	8	Illimitée
Transit - Véhicules construits à partir de: 01-03-2012	12	Illimitée
Ranger - 2.2L Duratorq-TDCi	12	Illimitée
Ranger - 2.5L et 3.0L Duratorq-TDCi	6	Illimitée
Ranger - 3.2L Duratorq-TDCi	12	Illimitée

Introduction

PAYS CONCERNÉS

La Garantie est applicable dans les pays suivants :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie (Europe), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie (Europe) et Ukraine.

POUR CONTACTER FORD

Le Service Relations Clientèle

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi

08:30 à 12:00

13:00 à 17:00

Adresse

S.A. Ford Motor Cy (Belgium) N.V., Service Relations Clientèle, Hunderenveldlaan 10, 1082 Brussel.

Téléphone

02 482 26 26

Site Web

www.ford.be

Ford Assistance

Voitures de tourisme

Propriétaires belges en Belgique

0800 11 130

Propriétaires luxembourgeois au Luxembourg

8002 1220

En dehors de la Belgique et le Luxembourg

+32 2 286 31 70

Transit et Transit Connect

Propriétaires belges en Belgique

0800 12 155

Propriétaires luxembourgeois au Luxembourg

8002 1222

En dehors de la Belgique et le Luxembourg

+32 2 286 33 64

Conditions générales de la garantie

GARANTIE DE BASE

Si un vice de fabrication impose la réparation ou le remplacement d'une pièce de votre véhicule, celle-ci sera réparée ou remplacée gratuitement par tout concessionnaire ou agent officiel Ford pendant la période de garantie, même si le véhicule a changé de propriétaire.

Les pneus sont directement couverts par la garantie du fabricant des pneus et ne sont donc pas couverts par une garantie Ford. Votre Réparateur Agréé Ford vous apportera toutefois son soutien pour toute réclamation concernant les pneus.

Les accessoires sont-ils concernés ?

Les accessoires Ford d'origine montés par Ford, un Réparateur Agréé Ford avant la livraison du véhicule neuf à son premier propriétaire bénéficient des mêmes conditions de garantie que la garantie de base Ford et toute Ford Protect - Garantie Extra en option.

Les accessoires portant une marque de fournisseur ne sont pas couverts par cette garantie Ford.

Note : Le remboursement des coûts de réparation ou le remplacement des chauffages auxiliaires à flamme Webasto, des kits de mise à niveau des chauffages auxiliaires à flamme Eberspächer et des systèmes de navigation Becker peut être demandé par l'intermédiaire de Ford.

GARANTIE DES SURFACES PEINTES

Votre véhicule Ford bénéficie d'une garantie peinture Ford prise en charge par les Réparateurs et Service Réparateurs Agréés Ford.

Si la peinture de la carrosserie d'un véhicule nécessite une intervention en raison d'un incident de fabrication, les réparations nécessaires seront effectuées gratuitement par tout Réparateur ou Service Réparateur Agréé Ford pendant la période de garantie, même si le véhicule a changé de propriétaire.

GARANTIE PERFORATION

Votre véhicule Ford bénéficie d'une garantie anti-corrosion Ford prise en charge par les Réparateurs Agréés Ford.

Si un élément de la carrosserie d'origine du véhicule est perforé par la corrosion, il sera réparé ou remplacé complètement gratuitement par tout concessionnaire ou agent officiel Ford, même si le véhicule a changé de propriétaire.

Note : Note : Le terme 'perforation' désigne un trou qui pénètre dans la carrosserie et qui est dû à une attaque de corrosion par l'intérieur ou le soubassement à la suite d'un incident de fabrication.

Le terme 'carrosserie' n'inclut ni les jantes, ni les pièces rapportées comme les garnitures chromées, les pare-chocs, les moulures et les charnières. Le plateau ou les caisses et équipements montés sur les Ford Transit sont également exclus.

GARANTIE DES PIÈCES RÉPARÉES OU REMPLACÉES

Toutes les pièces Ford d'origine posées à l'occasion de réparations au titre de la garantie sont couvertes pour le reste de la période de la garantie originale.

Note : Les pièces remplacées au titre des garanties Ford ne seront pas rendues au client.

Conditions générales de la garantie

PIÈCES D'USURE

Les pièces sujettes à l'usure sont généralement divisées en deux catégories. Les pièces qui doivent être remplacées ou ajustées lors des entretiens programmés et celles qui doivent être remplacées ou ajustées en fonction de l'utilisation du véhicule.

Pièces du programme d'entretien

Les pièces suivantes ont une durée de vie limitée et doivent être remplacées ou ajustées lors des entretiens programmés :

- élément de filtre à air
- filtre à air d'habitacle
- DPF (filtre à particules diesel)
- filtre à carburant
- Joints (déposés dans le cadre d'un ajustement d'entretien)
- filtre à huile
- Huile et liquides
- Bougies d'allumage
- Courroies de distribution.

Pièces d'usure

Les pièces suivantes ont une durée de vie limitée ou sont susceptibles d'être endommagées. Ces pièces sont couvertes par la garantie de base pendant un an maximum ou jusqu'à la première visite d'entretien prévue, selon la première échéance :

- Ampoules (les ampoules des phares au Xénon et l'éclairage de la planche de bord sont couverts pendant toute la période de garantie de base)
- Piles de télécommande

Note : *Les plaquettes de frein, les segments de frein, les disques de frein, les disques d'embrayage et autres composants de friction ne sont pas couverts lorsque le remplacement est dû à l'usure. Ils sont couverts contre les défauts de fabrication pendant la durée de la garantie de base.*

Le verre est couvert par la garantie de base jusqu'à 1 500 kilomètres (1 000 miles) maximum. Le remplacement du verre pour cause de défaillance de l'élément chauffant est couvert pendant la durée de la garantie de base.

Les pièces suivantes ont une durée de vie limitée ou sont susceptibles d'être endommagées. Ces pièces sont couvertes pendant six mois à compter de la date du premier enregistrement :

- Balais d'essuie-glace.

Liquides consommables

La vidange ou l'appoint de liquides consommables (huile, liquide de refroidissement, liquide de freins, liquide lave-glace et réfrigérant) ne sont couverts que s'ils sont utilisés dans le cadre d'une réparation sous garantie.

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le Manuel du conducteur et le Carnet de Service décrivent l'entretien et l'emploi corrects de votre véhicule. Un entretien et un emploi corrects de votre véhicule vous protègent contre des dépenses de réparation majeures dues à une utilisation incorrecte, à la négligence ou à un entretien inapproprié, et peuvent accroître la valeur de votre véhicule.

Conditions générales de la garantie

Nous vous recommandons, donc, de :

- Veiller à présenter votre véhicule à un Réparateur Agréé ou Service Réparateur Agréé Ford pour toute réparation sous garantie aussitôt que vous remarquez un incident. Cela minimisera la nature de la réparation requise sur votre véhicule.
- Veiller à ce que votre véhicule soit entretenu conformément aux recommandations de Ford.
- Veiller à ce que l'entretien de votre véhicule soit effectué au moyen de pièces et liquides d'origine Ford ou de pièces et liquides conformes à la qualité des pièces et liquides d'origine Ford.
- Veiller à ce que les entretiens soient enregistrés sur ce livret et à conserver les factures comme preuve que les entretiens du véhicule ont eu lieu aux intervalles corrects, conformément aux programmes d'entretien Ford, au moyen des pièces et des liquides appropriés. Cela permettra de consolider toute demande de remboursement en garantie pour des incidents qui pourraient être influencés par des entretiens ou des intervalles d'entretien incorrects.
- Entretenir la peinture et la carrosserie grâce à un nettoyage régulier conformément aux instructions Ford.
- Veiller à faire régulièrement examiner les panneaux de carrosserie par un Réparateur Agréé ou un Service Réparateur Agréé Ford conformément aux intervalles Carrosserie et peinture indiqués à la fin de ce livret et à ce que les résultats du contrôle soient enregistrés dans le carnet d'entretien du véhicule.

Note : *Si l'entretien requis n'est pas effectué régulièrement et conformément aux intervalles d'entretien spécifiés par Ford, la garantie correspondante peut être invalidée.*

Si les panneaux de carrosserie ne sont pas soumis aux contrôles indiqués ci-dessus, la garantie anti-corrosion sera invalidée. Il est important de conserver les factures originales surtout si vous choisissez de faire entretenir ou de faire effectuer des réparations non couvertes par la garantie chez un réparateur non agréé par Ford. Ces factures peuvent être utiles pour faire valoir vos droits sous garantie afin de prouver que les programmes d'entretien Ford ont été respectés et que les pièces appropriées ont été utilisées. Ces factures doivent spécifier le nom et l'adresse du réparateur en question ainsi que le fabricant ou fournisseur des composants utilisés.

QU'EST-CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE

Ford ne peut être tenu responsable de réparations ou remplacements nécessaires suite à :

- Des dommages par négligence, inondation, accident, rally, course ou toute autre mauvaise utilisation qui ne saurait être considérée comme normale.
- Usure normale.
- Non-respect des programmes et des instructions d'entretien Ford.
- Non-respect des instructions de nettoyage régulier Ford pour l'entretien de la peinture et de la carrosserie.
- Modifications non autorisées du véhicule ou de ses composants.
- Ravitaillement avec un carburant de spécification incorrecte (voir 'Guide de l'utilisateur').

Conditions générales de la garantie

- Conversions au GNC (gaz naturel comprimé) et au GPL (gaz de pétrole liquéfié) non homologuées par Ford.
- Utilisation de carburants alternatifs dont la concentration est supérieure à 7% de bio-diesel ou 10% de bio-éthanol (ne comprend pas: les véhicules Ford à carburant mixte (FFV)).
- Utilisation d'additifs supplémentaires et d'agents de rinçage pour carburant ou huile moteur (à moins que spécifié dans une exigence d'entretien Ford).
- Réparation non réalisée rapidement suite au contrôle de la carrosserie et de la peinture.
- Facteurs ne pouvant être contrôlés par Ford tels que: pollution atmosphérique, dommages dues aux intempéries, projections de gravier, rayures et utilisation de produits de nettoyage inappropriés.
- Réparations par des méthodes non approuvées par Ford.
- Utilisation de pièces et liquides n'étant pas d'origine Ford ou non conformes à la qualité des pièces et liquides d'origine Ford.

Les réparations couvertes par les Garanties Ford ne peuvent être effectuées que par des Réparateurs Agréés Ford, sauf en cas d'urgence (par exemple la remise sur route du véhicule si un Réparateur Agréé ou un Service Réparateur Agréé Ford ne peut vous offrir son assistance).

Autres exclusions

La garantie de base Ford, la garantie peinture Ford et la garantie de protection contre la corrosion Ford excluent toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou indirect subi en conséquence d'un défaut couvert par ces garanties, comprenant (liste non limitative) la gêne, le coût du transport, les appels téléphoniques, les frais d'hébergement, la perte de revenus et les dommages aux biens.

Toutes les garanties Ford sont annulées lorsque le véhicule couvert est déclaré irréparable par une compagnie d'assurance ou institution équivalente.

Améliorations de performance

Ford n'approuve pas et/ou n'encourage pas les modifications ou améliorations apportées par toute tierce partie au système de gestion du moteur de ses véhicules.

Le système de gestion moteur contient un logiciel lié à la sécurité. Toute modification non autorisée de ce logiciel peut entraîner un comportement inattendu ou dangereux du moteur.

De telles modifications pourraient également entraîner, sous certaines conditions, des dommages au groupe motopropulseur [moteur/embrayage/transmission/système après-traitement]. Tout dommage consécutif résultant de telles modifications/améliorations n'est pas couvert par la garantie Ford ou les plans de garantie de protection Ford.

En outre, toute modification non autorisée peut entraîner une performance antipollution considérablement réduite et une défaillance mécanique prématurée éventuelle.

Conditions générales de la garantie

COUVERTURE DE LA GARANTIE À L'ÉTRANGER

Ford dispose d'un réseau après-vente étendu dans toute l'Europe. Voir **Pays concernés** (page 5). Tout Réparateur Agréé Ford peut effectuer des réparations dans le cadre des garanties Ford. Vous ne devriez normalement pas avoir à payer les travaux sous garantie effectués par un Réparateur Agréé Ford.

Si, lors d'un déplacement à l'étranger, votre véhicule nécessite une réparation pour une anomalie résultant d'un incident de fabrication, vous devrez remettre le Carnet de Service et de Garantie fourni avec le véhicule. Ce document confirme la situation de votre véhicule au regard de la garantie et des révisions et établit votre droit à une réparation sous garantie. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ce document, le Réparateur Agréé Ford devra consulter la société Ford nationale. Dans certains cas exceptionnels, on pourra vous demander de payer pour des réparations couvertes par la garantie Ford. Si cela se produit, conservez la facture (et, si cela est possible, les éventuelles pièces remplacées) pour qu'à votre retour à domicile, votre Réparateur Agréé Ford local diligente un remboursement, si applicable, dans les meilleurs délais.

GARANTIES ET RÉGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La garantie de base Ford, la garantie de peintures Ford et la garantie anti-corrosion Ford sont des garanties constructeur qui complètent et n'affectent pas vos droits émanant du contrat d'achat du véhicule établi avec votre Réparateur Agréé Ford/Service Réparateur Agréé Ford. Elles ne se substituent pas à la législation nationale en vigueur concernant la vente de biens de consommation.

Ford Assistance

Votre nouveau véhicule est automatiquement couvert par la garantie Ford Assistance pendant 12 mois à compter de la date du premier enregistrement ou jusqu'à la visite d'entretien suivante (temps ou distance, selon la première échéance). Voir

Entretien de votre véhicule (page 21).

Chaque fois que votre véhicule est pris en charge par un Réparateur Agréé Ford participant, votre couverture Ford Assistance est prolongée de 12 mois. Ford Assistance couvre les véhicules jusqu'à leur neuvième anniversaire ou un kilométrage de 200 000 km (125 000 miles), selon première échéance.

ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES

Ford Assistance est un programme d'assistance dépannage conçu pour assurer la totale tranquillité d'esprit des conducteurs Ford. Ce programme offre une assistance en cas d'urgence. Ford Assistance est proposé pour tous les véhicules particuliers et utilitaires Ford neufs à compter de la date de livraison et concerne le véhicule quel que soit le conducteur (sous réserve de votre autorisation). Des limitations s'appliquent à certaines causes d'immobilisation spécifiques.

Si la réparation de votre véhicule sur place s'avérait impossible, nous pouvons à notre discrétion vous proposer, à vous et à vos passagers, un moyen de transport de remplacement pour atteindre votre destination ou rejoindre votre domicile, ou encore un hébergement à l'hôtel. Ford Assistance est disponible dans toute l'Europe 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Pour joindre Ford Assistance, composez le numéro de téléphone, correspondant au type de votre véhicule, figurant sous la mention Ford Assistance dans la intérieure de ce carnet, quel que soit le pays où vous vous trouvez.

Que faire si vous avez besoin d'une assistance:

Si vous avez besoin d'une assistance suite à une panne de votre véhicule, contactez immédiatement Ford Assistance. (Ne pas prendre vos propres dispositions).

Préparez les informations suivantes avant de contacter Ford Assistance:

- L'endroit exact où vous vous situez
- Un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre
- Le numéro d'immatriculation de votre véhicule
- VIN (numéro d'identification du véhicule).

Les appels à Ford Assistance peuvent être enregistrés afin de confirmer toute information fournie lors de l'appel qui serait incomplète ou peu claire. En outre, ces enregistrements peuvent être utilisés à des fins de formation.

FORD ASSISTANCE AU DOMICILE

Si votre véhicule est immobilisé, chez vous ou sur la route, Ford Assistance le prend en charge. Si le problème ne peut être résolu sur place, nous transférons votre véhicule chez le Réparateur Agréé Ford de votre choix.

Si le véhicule ne peut pas être réparé le jour même, nous pouvons à notre entière discrétion vous proposer le service suivant:

Ford Assistance

Véhicule de remplacement

Si après l'intervention de Ford Assistance, votre véhicule ne peut pas être réparé le jour même et reste immobilisé, nous pouvons à notre entière discrétion mettre à votre disposition et à nos frais, un véhicule de remplacement pour une période de 2 jours ouvrables pour tout véhicule de tourisme et une période de 4 jours ouvrables pour un Transit/Transit Connect, pendant la réparation de votre véhicule. Vous devez être âgé d'au moins 21 ans et disposer d'un permis de conduire valide.

FORD ASSISTANCE DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER

Restrictions relatives aux autoroutes européennes

Sur les autoroutes de certains pays européens, vous devez utiliser les bornes de secours prévues sur l'accotement pour organiser le transport initial de votre véhicule. Elles vous mettent en relation avec le service d'assistance autoroutière autorisé - ces autoroutes étant privatisées, elles ne sont pas couvertes par Ford Assistance - qui vous conduira, ainsi que votre véhicule, dans un endroit sûr. Vous devez toutefois contacter Ford Assistance le plus tôt possible afin que nous puissions organiser l'assistance la plus appropriée une fois que votre véhicule aura été transporté hors de l'autoroute. Le remboursement des coûts induits par le transport hors de l'autoroute doit être soumis à Ford Assistance.

Assistance et dépannage sur la route

Ford Assistance est valide dans toute l'Europe. Si votre véhicule est immobilisé, Ford Assistance le prendra en charge. Si le problème ne peut pas être résolu sur place, nous pouvons, à notre entière discrétion et à nos frais, organiser le transport de votre véhicule chez le Réparateur Agréé Ford le plus proche.

Si le véhicule ne peut pas être réparé le jour même, nous pouvons fournir un des services suivants:

Véhicule de remplacement

Si votre véhicule a été récupéré par Ford Assistance, nous pouvons mettre à votre disposition et à nos frais un véhicule de remplacement pour une période de 2 jours ouvrables pour tout véhicule de tourisme et une période de 4 jours ouvrables pour un Transit/Transit Connect, pendant la réparation de votre véhicule.

La société de location du véhicule de remplacement vous demandera un permis de conduire valide et risque également de demander un acompte par carte de crédit. Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de garantir la disponibilité de véhicules non standard.

Poursuite de votre voyage

Si l'immobilisation s'est produite au cours d'un grand trajet, que votre véhicule a été transporté chez le Réparateur Agréé Ford et que les réparations ne peuvent pas être effectuées le jour même, vous souhaitez peut-être poursuivre votre déplacement initial. Nous prenons en charge vos frais de voyage ainsi que ceux de vos passagers dans la limite d'un montant raisonnable.

Ford Assistance

Hébergement à l'hôtel

Vous voudrez peut-être attendre que les réparations soient terminées. Si un hébergement à l'hôtel constitue une solution plus commode, nous pouvons, prendre en charge vos frais d'hébergement à l'hôtel ainsi que ceux de vos passagers (des restrictions peuvent être applicables).

Un service de messagerie

Nous pouvons transmettre des messages urgents à votre famille, votre entreprise ou vos amis si votre déplacement a été retardé du fait d'une immobilisation du véhicule.

Récupération du véhicule

Hors de Belgique/Luxembourg uniquement, une fois la réparation effectuée, nous pouvons organiser à nos frais votre transport chez un Réparateur Agréé Ford en train (Première classe) ou en avion (Classe économique) si le voyage en train excède 6 heures (sous certaines limites).

Rapatriement du véhicule

Si votre véhicule n'est pas réparable ou si la réparation ne peut pas être effectuée dans un délai de 5 jours, nous pouvons, à nos frais, organiser le rapatriement de votre véhicule chez le Réparateur Agréé Ford le plus proche. Assistance pour le rapatriement du véhicule ne pourra pas excéder la valeur marchande de votre véhicule.

RESTRICTIONS FORD ASSISTANCE

Véhicule de remplacement

Un véhicule de remplacement vous sera fourni par l'une des sociétés de location principales. Vous devez vous conformer aux conditions de location de ladite société et les frais de carburant resteront à votre charge. Les conditions d'assurance stipulent que vous devez être âgé d'au moins 21 ans et disposer d'un permis de conduire valide depuis 12 mois. Certaines mentions sur votre permis de conduire peuvent vous empêcher de louer un véhicule.

Frais spéciaux

Si le transfert de votre véhicule nécessite l'utilisation d'équipements spéciaux, tous les frais resteront à votre charge. Ces frais peuvent être remboursés dans le cadre de votre police d'assurance.

Limitations applicables à la récupération hors route

Nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais engagés si votre véhicule est immobilisé suite à un passage sur une route inondée ou enneigée, est embourbé dans le sable ou la boue ou n'est pas facilement accessible.

Frais de droit de déplacement

Si votre véhicule est impliqué dans un accident qui a nécessité l'intervention de la police, vous devrez régler les frais de droit de déplacement avant que nous puissions prendre en charge votre véhicule. Ces frais peuvent être couverts par votre police d'assurance.

Ford Assistance

Mauvaises conditions climatiques

Sachez que des conditions climatiques extrêmes telles que vent fort, neige ou inondation peuvent rendre les interventions de Ford Assistance physiquement impossibles. Notre priorité est de veiller à ce que vous et vos passagers soyez transférés dans un lieu sûr; la prise en charge de votre véhicule pourra s'effectuer ultérieurement.

Assistance limitée

Si votre véhicule est immobilisé suite à un bris de glace, un acte de vandalisme, un vol ou un accident, nous pouvons choisir de vous proposer uniquement l'assistance dépannage et la récupération de votre véhicule.

Réparations temporaires

Dans le cas où Ford Assistance effectue une Réparation Temporaire sur un véhicule, il est ensuite de la responsabilité du conducteur agréé de contacter un Réparateur Agréé Ford pour effectuer la réparation permanente. La non exécution de la réparation permanente peut aboutir à l'invalidation de la garantie Ford.

Rapatriement (à l'étranger uniquement)

Ford Assistance vous demandera de fournir une liste signée des objets à bord de votre véhicule avant son rapatriement. Ford Assistance ou ses agents ne pourront accepter aucune responsabilité quant à la perte ou à la détérioration de tout objet non déclaré sur cette liste.

DÉFINITIONS ET EXCLUSIONS

Definitions

Les termes et phrases suivants utilisés dans ce livret sont définis comme suit:

- **'Véhicule'** Véhicule agréé couvert par Ford Assistance.
- **'Immobilisation'** Un événement où le véhicule est immobilisé suite à une panne.

Exclusions

Ford Assistance ne prendra pas en charge:

- Tout frais engagé sans l'autorisation préalable de Ford Assistance.
- Tout frais normalement à votre charge, tel que frais de carburant, de stockage et de péage.
- Le prix des pièces de rechange, sauf si couvertes par la Garantie Ford.
- Tout frais résultant de la participation du véhicule à des courses, rallyes, tests de vitesse ou d'endurance.
- Tout frais résultant de l'utilisation du véhicule en mauvais état ou du non-respect des opérations du programme d'entretien selon les conseils du fabricant. Si, de l'avis de Ford Assistance, une anomalie récurrente est due à un mauvais entretien, nous nous réservons le droit de limiter l'assistance au transfert de votre véhicule chez le Réparateur Agréé Ford le plus proche.
- Tout frais journalier de location de véhicule n'étant pas couvert par Ford Assistance.
- Tout frais résultant de l'utilisation du véhicule sous l'effet de médicaments, d'alcool ou de drogue.

Ford Assistance

- Tout frais résultant d'une faute du client, par ex. erreur de ravitaillement, panne de carburant, véhicule verrouillé avec clés à l'intérieur ou clés perdues.
- Toute perte découlant directement ou indirectement de l'immobilisation, à condition que notre responsabilité pour fraude, blessures graves voire mortelles suite à négligence ne soit pas engagée. Les éléments de ces modalités n'affectent en rien vos droits légaux.
- Toute détérioration ou blessure causée par le conducteur ou résultant de sa participation à un acte criminel ou délictueux.
- La récupération de chevaux, bétails ou animaux domestiques.

Ford Protect

Les contrats de garantie longue durée Ford souscrits en option sont des produits conçus par Ford en vue de fournir un ensemble clairement défini de prestations au bénéfice du client et de son véhicule.

Il existe plusieurs types de contrats. Veuillez consulter votre Réparateur ou Service Réparateur Agréé Ford pour tout détail sur les contrats disponibles pour votre véhicule. Les contrats de garantie longue durée en option doivent être souscrits avant l'expiration de la première année de la garantie de base.

Note : *Votre Réparateur ou Service Réparateur Agréé Ford vous fournira toutes les informations sur le contrat auquel vous avez souscrit et ses conditions, qui comprennent notamment l'obligation de faire exécuter les révisions programmées par un Réparateur ou Service Réparateur Agréé Ford.*

Votre Réparateur Agréé

Il y a en Europe un réseau de plus de 7000 Concessionnaires Ford/ Réparateurs Agréés Ford. Leurs équipements, leur expérience et la priorité qu'ils accordent à la satisfaction de la clientèle en font le choix logique pour l'entretien et la réparation de votre véhicule tout au long de sa durée de service.

Il est important de se rappeler que les Concessionnaires Ford/ Réparateurs Agréés Ford :

- Sont compétitifs tant en ce qui concerne la qualité des réparations que leur coût.
- Disposent des équipements et installations les plus récents pour fournir une gamme complète de services certifiés d'entretien et de réparation assurant la validité de la garantie.
- Emploient des techniciens formés par Ford et possédant une connaissance constamment actualisée des produits et des tout derniers développements en matière de service et des chargés de clientèle service formés par Ford pour accueillir les clients avec la plus grande courtoisie et toute l'attention que ceux-ci sont en droit d'attendre.
- Sont les seuls ateliers autorisés à effectuer des travaux sous garantie.
- Sont formés pour prendre en charge votre véhicule en faisant usage des informations techniques et garantie les plus récentes.
- Possèdent un accès direct au personnel de la société nationale Ford, pour votre satisfaction et votre tranquillité d'esprit.

C'est la raison pour laquelle Ford vous recommande de confier à un Concessionnaire Ford/ Réparateur Agréé Ford toutes les opérations d'entretien et de réparation sur votre véhicule.

UTILISATION DES PIÈCES DE RECHANGE

Pendant la conception des véhicules Ford, des contrôles complets sont effectués pour confirmer que toutes les pièces et les liquides sont conformes aux normes de sécurité, durabilité et performance requises.

Lorsqu'il effectue des travaux sous garantie, votre Concessionnaire Ford/ Réparateur Agréé Ford est tenu d'utiliser des pièces détachées et liquides Ford. Pour tirer un avantage maximum des garanties Ford, il est recommandé d'utiliser des pièces et liquides Ford pour l'entretien ainsi que pour toute autre réparation.

Il y a quelques pièces essentielles du véhicule pour lesquelles cette recommandation est particulièrement importante. Par exemple, vous désirez sûrement que les plaquettes de frein montées sur votre véhicule répondent à des normes strictes en matière de sécurité et de performance. Pour ce faire, il devra s'agir de pièces Ford d'origine conformes aux spécifications définies par les ingénieurs Ford et aux normes de contrôle de la qualité.

Si une pièce non Ford a été posée pour vous permettre de parvenir à destination, veuillez consulter votre Concessionnaire Ford/ Réparateur Agréé Ford dès que possible à votre retour.

Votre Réparateur Agréé

POUR CONTACTER VOTRE RÉPARATEUR AGRÉÉ

Lorsque vous appelez votre Réparateur Agréé Ford pour prendre rendez-vous, demandez le Chargé de clientèle service. Le chargé de clientèle service vous demandera les informations suivantes, dont certaines sont indiquées dans du présent document :

- Votre nom, adresse et un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre pendant la journée.
- Modèle et type de véhicule.
- Numéro d'immatriculation.
- VIN.
- Kilométrage du véhicule.
- Type d'entretien requis ou détails de la réparation requise.

Lorsque vous prenez rendez-vous, n'oubliez pas d'indiquer à la personne si votre véhicule est couvert par la garantie de base Ford ou la Ford Protect - Garantie Extra.

Si vous prenez rendez-vous pour un entretien ou une réparation qui sera à votre charge, n'hésitez pas à demander un devis complet et à vous faire préciser les modalités de paiement par le Réparateur Agréé Ford.

A L'ARRIVÉE CHEZ VOTRE RÉPARATEUR AGRÉÉ

Prenez note du kilométrage de votre véhicule et remettez votre Carnet de Service et de Garantie ainsi que toutes les factures d'entretien antérieures. S'il s'agit d'une réparation au titre de la Ford Protect - Garantie Extra, présentez également le contrat correspondant.

Ne manquez pas de vous faire confirmer par le Conseiller technique les détails des travaux à effectuer et indiquez-lui où il pourra vous contacter si des travaux imprévus se révèlent nécessaires ou entraînent un dépassement du devis qui vous a été donné.

BOÎTE DE DÉPÔT DES CLÉS

Pour vous faire gagner du temps ou pour éviter les attentes, de nombreux concessionnaires et agents Ford disposent d'une boîte de dépôt de clés qui vous permet de leur remettre vos clés et toute documentation nécessaire en dehors des heures d'ouvertures.

RÉCUPÉRATION DE VOTRE VÉHICULE

Lors de la restitution de votre véhicule, étudiez la facture en vous assurant de bien comprendre ce qui y est inscrit. En cas d'incertitude, n'hésitez pas à demander au chargé de clientèle service. Assurez-vous que les détails appropriés ont été consignés dans ce carnet et conservez la facture originale en lieu sûr.

EN CAS D'ACCIDENT

Les avantages de l'utilisation des services d'un Réparateur Agréé Ford vont bien au delà de leur atelier de mécanique. La plupart des Réparateurs Agréés Ford disposent d'ateliers de carrosserie modernes et bien équipés et possèdent le savoir-faire pour réparer votre véhicule dans les meilleurs délais et conformément aux procédures Ford.

Votre Réparateur Agréé

ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE

Si vous avez une question ou un problème que votre Concessionnaire Ford/ Réparateur Agréé Ford n'est pas en mesure de traiter, il pourra compter sur toutes les ressources des Services Relations Clientèle Ford.

Le Service Relations Clientèle Ford assiste les Concessionnaires Ford/ Réparateurs Agréés Ford à répondre à tous vos besoins. De plus, si vous souhaitez vous adresser directement à Ford, vous pouvez contacter vous-même le Service Relations Clientèle Ford. Voir **Pour contacter Ford** (page 5).

Lorsque vous téléphonerez au Service Relations Clientèle, un conseiller spécialisé sera à votre service pour répondre rapidement à votre question.

Avec ce service, nous espérons vous apporter un nouveau motif de satisfaction.

REMISE DES VÉHICULES HORS D'USAGE

Conformément à la législation de mise en épave des véhicules, nous nous engageons à reprendre, gratuitement, toutes les voitures et tous les véhicules commerciaux légers Ford jusqu'à 3,5 tonnes à vide, quelle que soit la date d'immatriculation, afin de les recycler et de les mettre au rebut.

Seuls seront acceptés les véhicules ne contenant aucun déchet et livrés au Site de traitement agréé Ford par le dernier propriétaire en date.

Pour obtenir les coordonnées du Site de traitement agréé Ford le plus proche, veuillez contacter le Service Relations Clientèle Ford.

Certificat de garantie

Ce certificat n'est valide qu'à condition d'être délivré au moment de la livraison du véhicule neuf et signé par le concessionnaire ou réparateur agréé Ford vendeur et le client ou leur représentant. La période de garantie applicable à votre véhicule est indiquée dans du présent carnet. Voir Périodes de garantie (page 3).

NOM DU CLIENT:

ADRESSE DU CLIENT:

TYPE DE VEHICULE:

VIN:

DATE DE LIVRAISON AU PREMIER CLIENT:

Le concessionnaire ou réparateur agréé Ford vendeur certifie que les détails ci-dessus sont corrects et que le véhicule a été soigneusement préparé conformément aux normes de PDI (Préparation à la route) à la Ford.

Cachet du concessionnaire ou réparateur agréé Ford:

Signature du concessionnaire ou réparateur agréé Ford:

Date:

Les conditions de garantie et les directives d'entretien applicables au véhicule m'ont été expliquées par le concessionnaire ou réparateur agréé Ford vendeur. Par la présente, je reconnais avoir reçu le Carnet de service et garantie et avoir lu les conditions de garantie et les directives d'entretien de la garantie. Je comprends que la garantie complète, sans les affecter d'aucune manière, mes droits émanant du contrat d'achat du véhicule signé avec le concessionnaire ou réparateur agréé Ford vendeur ou de toute réglementation nationale en vigueur régissant la vente de biens de consommation.

Signature du client:

Date:

Entretien de votre véhicule

Il est extrêmement important de faire entretenir le véhicule aux intervalles de temps ou de distance (selon la première échéance) détaillés dans ce livret. Voir **Périodicité d'entretien** (page 21).

Le contenu précis de chaque entretien varie selon le modèle. Il varie aussi selon la manière dont le véhicule est utilisé. Après chaque intervention, votre concessionnaire vous fournira une copie de la fiche de contrôle d'entretien complétée, qui mentionne toutes les opérations d'entretien réalisées sur votre véhicule.

Vous pouvez trouver des informations supplémentaires sur le contenu des entretiens de votre véhicule à l'adresse suivante :

www.etis.ford.com/fordservice

Les pages de suivi d'entretien de ce livret constituent un historique des opérations d'entretien effectuées sur votre véhicule. Ces informations sont très importantes et peuvent avoir un effet sur votre droit à la garantie. Après chaque intervention, veuillez à ce que votre concessionnaire appose son cachet à l'endroit approprié.

PÉRIODICITÉ D'ENTRETIEN

Modèle ¹	Intervalle d'entretien
Ka, Fiesta, Fiesta Van, Fusion, Focus, C-MAX, Kuga, Mondeo, S-MAX et Galaxy	Tous les ans ou tous les 12 500 mi (20 000 km) ²
Transit Connect, Touneo Connect et Transit - 2.2L Duratorq-TDCi, véhicules avec DPF	Tous les ans ou tous les 15 000 mi (25 000 km) ²
Transit - 2.2L Duratorq-TDCi, véhicules sans DPF	Tous les ans ou tous les 20 000 mi (30 000 km) ²
Transit - 2.2L Duratorq-TDCi, Norme V	Tous les deux ans ou tous les 30 000 mi (50 000 km) ²³
Transit - 2.4L Duratorq-TDCi, véhicules avec DPF	Tous les ans ou tous les 15 000 mi (25 000 km) ²
Transit - 2.4L Duratorq-TDCi, véhicules sans DPF	Tous les ans ou tous les 20 000 mi (30 000 km) ²
Transit - 3.2L Duratorq-TDCi	Tous les deux ans ou tous les 30 000 mi (50 000 km) ²³
Ranger - 2.2L Duratorq-TDCi	Tous les deux ans ou tous les 20 000 mi (30 000 km) ²³
Ranger - 2.5L et 3.0L Duratorq-TDCi	Tous les ans ou tous les 12 500 mi (20 000 km) ²

Entretien de votre véhicule

Modèle¹	Intervalle d'entretien
Ranger - 3.2L Duratorq-TDCi	Tous les deux ans ou tous les 20 000 mi (30 000 km) ²³

¹ Si vous alimentez le véhicule avec du carburant E85, l'huile doit être vidangée et le filtre doit être remplacé tous les ans ou tous les 6 250 miles (10 000 kilomètres), selon la première échéance.

² Selon la première échéance.

³ Vous devez avancer l'entretien du véhicule si le témoin de vidange d'huile s'allume. Se reporter au Manuel du propriétaire.

Entretien de votre véhicule

PÉRIODICITÉ DES CONTRÔLES DE CARROSSERIE ET DE PEINTURE

Le contrôle de la carrosserie de votre véhicule doit être effectué tous les :

Véhicule	Fréquence des contrôles de carrosserie
Ka, Fiesta, Fiesta Van, Fusion, Focus, C-MAX, Mondeo, S-MAX, Galaxy, Kuga, Transit Connect, Tourneo Connect, Transit et Ranger	Tous les deux ans ou lors d'une visite d'entretien sur deux ¹ jusqu'à ce que votre véhicule ait six ans, puis tous les ans après cette date

¹Selon la première échéance.

Préparation à la route et documents d'entretien

Préparation à la route	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Date:	
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Actions Service Applicables Vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Actions Service Ouvertes Réussies: <input type="checkbox"/>	
	<input type="radio"/> Signature:

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
	<input type="radio"/> Signature:

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
	<input type="radio"/> Signature:

Préparation à la route et documents d'entretien

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

Préparation à la route et documents d'entretien

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

Préparation à la route et documents d'entretien

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

<input type="radio"/> Date:	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Date du prochain entretien:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	
<input type="radio"/> Carrosserie et peinture vérifiées: <input type="checkbox"/>	
<input type="radio"/> Signature:	

Entretiens supplémentaires

Liquide de frein	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Date:	
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	<input type="radio"/> Signature:

Liquide de frein	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Date:	
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	<input type="radio"/> Signature:

Liquide de frein	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Date:	
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	<input type="radio"/> Signature:

Entretiens supplémentaires

Liquide de frein	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Date:	
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	<input type="radio"/> Signature:

Liquide de frein	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Date:	
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	<input type="radio"/> Signature:

Courroie de distribution.	Cachet du concessionnaire
<input type="radio"/> Date:	
<input type="radio"/> Distance:	
<input type="radio"/> Numéro de facture:	<input type="radio"/> Signature:

Entretiens supplémentaires

<input type="text" value="Climatisation d'air"/>	<input type="text" value="Cachet du concessionnaire"/>
<input type="text" value="Date:"/>	
<input type="text" value="Distance:"/>	
<input type="text" value="Numéro de facture:"/>	
	<input type="text" value="Signature:"/>

<input type="text" value="Climatisation d'air"/>	<input type="text" value="Cachet du concessionnaire"/>
<input type="text" value="Date:"/>	
<input type="text" value="Distance:"/>	
<input type="text" value="Numéro de facture:"/>	
	<input type="text" value="Signature:"/>

<input type="text" value="Climatisation d'air"/>	<input type="text" value="Cachet du concessionnaire"/>
<input type="text" value="Date:"/>	
<input type="text" value="Distance:"/>	
<input type="text" value="Numéro de facture:"/>	
	<input type="text" value="Signature:"/>

Entretiens supplémentaires

<input type="text" value="Liquide de refroidissement"/>	<input type="text" value="Cachet du concessionnaire"/>
<input type="text" value="Date:"/>	
<input type="text" value="Distance:"/>	
<input type="text" value="Numéro de facture:"/>	
<input type="text" value="Signature:"/>	

<input type="text" value="Liquide de refroidissement"/>	<input type="text" value="Cachet du concessionnaire"/>
<input type="text" value="Date:"/>	
<input type="text" value="Distance:"/>	
<input type="text" value="Numéro de facture:"/>	
<input type="text" value="Signature:"/>	

<input type="text" value="Airbag"/>	<input type="text" value="Cachet du concessionnaire"/>
<input type="text" value="Date:"/>	
<input type="text" value="Distance:"/>	
<input type="text" value="Numéro de facture:"/>	
<input type="text" value="Signature:"/>	

Dossiers divers

RELEVÉ DES CAMPAGNES TECHNIQUES

Date	Titre et numéro de référence

Ford effectue continuellement des contrôles de qualité stricts sur ses produits. Lorsqu'une situation se produit, qui compromet la sécurité et/ou la fiabilité de votre véhicule, vous en serez informé directement de façon à ce que vous puissiez rendre visite à un Réparateur Agréé Ford et que les contrôles/rectifications nécessaires puissent être effectués.

Une fois les contrôles/rectifications nécessaires effectués, votre Réparateur Agréé Ford confirmera les détails de l'intervention effectuée dans le tableau ci-dessus.

Ford ne peut pas être tenu responsable des réparations ou remplacements résultant d'une absence de présentation du véhicule pour contrôle ou rectification à la suite d'une notification de campagne technique.

DOSSIER DU CONTRÔLE TECHNIQUE

Date d'échéance	Date de réalisation	Numéro d'attestation

A propos de votre véhicule

Véhicule:	Numéro d'immatriculation:
VIN:	Date de 1ère immatriculation:
Type de moteur:	Type de transmission:
Code couleur:	Code garnissage:
Mois d'entretien annuel préconisé:	Kilométrage maximum entre les entretiens:
Numéro de clé du véhicule:	Code audio:
Numéro de contrat de garantie longue durée:	Date d'expiration de la garantie longue durée:

Index

A

A l'arrivée chez votre Réparateur Agréé.....	18
A propos de ce manuel.....	3
A propos de votre véhicule.....	33
Assistance à la clientèle.....	19
Assistance routière 24 heures.....	11
Que faire si vous avez besoin d'une assistance:.....	11

B

Boîte de dépôt des clés.....	18
------------------------------	----

C

Certificat de garantie.....	20
Conditions générales de la garantie.....	6
Couverture de la garantie à l'étranger.....	10

D

Définitions et exclusions.....	14
Définitions.....	14
Exclusions.....	14
Dossier du contrôle technique.....	32
Dossiers divers.....	32

E

En cas d'accident.....	18
Entretien de votre véhicule.....	21
Entretiens supplémentaires.....	28

F

Ford Assistance au domicile.....	11
Véhicule de remplacement.....	12
Ford Assistance déplacement à l'étranger.....	12
Assistance et dépannage sur la route.....	12
Restrictions relatives aux autoroutes européennes.....	12
Ford Assistance.....	11
Ford Protect.....	16

G

Garantie de base.....	6
Les accessoires sont-ils concernés?.....	6
Garantie des pièces réparées ou remplacées.....	6
Garantie des surfaces peintes.....	6
Garantie Perforation.....	6
Garanties et réglementation sur la protection des consommateurs.....	10

I

Introduction.....	3
-------------------	---

P

Pays concernés.....	5
Périodes de garantie.....	3
Périodicité d'entretien.....	21
Périodicité des contrôles de carrosserie et de peinture.....	23
Pièces d'usure.....	7
Liquides consommables.....	7
Pièces d'usure.....	7
Pièces du programme d'entretien.....	7
Pour contacter Ford.....	5
Ford Assistance.....	5
Le Service Relations Clientèle.....	5
Pour contacter votre Réparateur Agréé.....	18
Préparation à la route et documents d'entretien.....	24

Q

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie.....	8
Autres exclusions.....	9

R

Récupération de votre véhicule.....	18
Relevé des campagnes techniques.....	32
Remise des Véhicules Hors d'Usage.....	19
Responsabilité du propriétaire.....	7

Index

Restrictions Ford Assistance.....	13
Assistance limitée.....	14
Frais de droit de déplacement.....	13
Frais spéciaux.....	13
Limitations applicables à la récupération	
hors route.....	13
Mauvaises conditions climatiques.....	14
Rapatriement (à l'étranger	
uniquement).....	14
Réparations temporaires.....	14
Véhicule de remplacement.....	13

U

Utilisation des pièces de rechange.....	17
---	----

V

Votre Réparateur Agréé.....	17
-----------------------------	----

CG2137BELfr